



CFE-CGC CHIMIE DAUPHINE SAVOIE

**Assemblée générale extraordinaire du 04 juin 2021
Et
Assemblée générale ordinaire du 04 juin 2021**

POUVOIR

Celles ou ceux qui ne pourront pas assister aux assemblées générales devront remettre leur pouvoir à l'adhérent de leur choix, un quorum étant nécessaire pour délibérer valablement :

Rappel des statuts,
Article 15 .

L'Assemblée Générale Ordinaire est formée de tous les Membres du syndicat à jour de leurs cotisations, conformément aux modalités prévues au règlement intérieur.

.....
Les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres est présente ou valablement représentée. Aucun adhérent ne peut disposer de plus de neuf pouvoirs en plus de sa voix.

Je soussigné(e) : _____ donne pouvoir, pour me représenter aux assemblées générales de CHIMIE DAUPHINE SAVOIE en date du 04 juin 2021 à : _____

Et à défaut (absence ou limitation du nombre de pouvoirs),

à : _____

A _____ le _____ 2021
Signature (précédée de « bon pour pouvoir »)

Pouvoir dûment complété, à adresser :

Par courrier à : **CFE-CGC CHIMIE DAUPHINE SAVOIE** 32, AVENUE DE L'EUROPE – 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Ou par mail à : speicais@orange.fr après numérisation

Ou à remettre à un participant ou bien votre responsable de section.